

REPUBLIC FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

PROCES VERBAL REDUIT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 FÉVRIER 2021

Séance du Conseil Municipal du jeudi 11 février 2021.

Le onze février deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le cinq février deux mille vingt et un s'est réuni en séance par visioconférence.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, Mme Sylvie GUIGON, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREUIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Monique BASTIEN, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Armandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Virginie THERIZOLS, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Guillaume GINGUENE, Mme Laura BELLOIS, Mme Barbara LEVESQUE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Coline OLIVIER à Mme Anne-Marie BESNOUIN

ABSENT:

M. Nassim KERBACHI

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Philippe HOGOMMAT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

022.02.2021 AFFAIRES JURIDIQUES

MODALITES DE TENUE DES REUNIONS A DISTANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES COMMISSIONS PERMANENTES APPLICABLES DURANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Approuve à l'unanimité et adopte les modalités de tenue des séances du conseil municipal et commissions permanentes à distance

Les modalités définies sont applicables jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et prorogé dans les conditions prévues à l'article L. 3131-14 du code de la santé publique.

**023.02.2021 FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2021**

Adopte à la majorité, 2 votes contre M. Benseddik et Mme Martinez et 1 abstention Mme Bastien,
le budget primitif de la commune de l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	20 130 703€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	20 130 703€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	14 179 762€
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	14 179 762€

024.02.2021 FINANCES

VOTE DES TAUX 2021

Décide à la majorité, 2 votes contre M. Benseddik et Mme Martinez, de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2021 comme suit :

Taxe d'habitation : **13,75%**

Taxe Foncier bâti : **42,18%**

Taxe Foncier non bâti : **74,59 %**

Les taux seront portés sur l'état n° 1259 TH – TF année 2021.

025.02.2021 RESSOURCES HUMAINES

CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Approuve à la majorité, abstentions de M. Benseddik, Mme Martinez et Mme Bastien, les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer à compter de la présente délibération :

- 1 emploi de coordinateur des agents d'entretien sur le grade d'animateur
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture sur le grade d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe
- 1 emploi de technicien support à temps complet sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (en complément des grades précédemment créés par une précédente délibération)

026.02.2021 URBANISME

ZAC DE LA DEMI-LIEUE – SECTEUR SAINTE MARIE : DENOMINATION DES VOIES

Décide à l'unanimité de valider la liste de noms suivants pour la dénomination de l'ensemble des voies communales de la ZAC de la demi-lieu (secteur Sainte Marie)

- Rue Marie-Curie
- Rue Paul-Emile-Victor
- Avenue Simone-Veil
- Rue Marguerite-Yourcenar
- Allée Jean-Claude-Pinquet
- Rue Lucie-Aubrac

027.02.2021 FONCIER

PROJET DE RESTRUCTURATION DU QUARTIER SAINT EXUPERY : DESAFFECTION DE LA RUE DES ANCIENS COMBATTANTS

Décide à l'unanimité de constater et d'approuver la désaffection de la rue des Anciens Combattants avant sa démolition au vu de l'avis favorable du commissaire enquêteur et de la désaffection matérielle constatée par huissier le 29 janvier 2021 et de mettre à disposition du public, conformément au Code de la voirie routière, copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur à l'Hôtel de Ville pendant un an, et également sur le site internet.

028.02.2021 PETITE ENFANCE
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS /PARENTS OIS'OSNY

Adopte à l'unanimité le règlement intérieur du LAEP Ois'Osny modifié.

029.02.2021 AFFAIRES GENERALES
ACTUALISATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Approuve à la majorité, 1 vote contre Mme Bastien, le règlement intérieur du conseil municipal, modifié en ses articles 7, 8, 14, 20, 24, 25, 26 et 28.

030.02.2021 AFFAIRES GENERALES
DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n°219.11.2020 à 012.01.2021.

031.02.2021 MOTION CONTRE LE PROJET DE NEUTRALISATION D'UNE VOIE DE L'AUTOROUTE A15

Adopte à la majorité, 2 abstentions M. Benseddik et Mme Martinez la motion contre le projet de neutralisation d'une voie de l'autoroute A15.

Fait à Osny, le 12 février 2021



Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE

